



**COMPTE RENDU DE LA
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 MAI 2016**

Présents : M. BRIÈRE Alain, M. CHARLOT Christian, Mme GRANDET Florence, Mme MARGOLLÉ Anne, M. CHARNEAU Jean-Pierre, Mme HOLANDE Chantal, M. HARIVEL Rémi, Mme CHRÉTIENNE Géraldine, Mme ROPITEAU Martine, M. CHAPDELAIN Ludovic, M. FOLLAIN Alfred, M. DRIEU Jean-Luc, M. CHÉRON Pierre, M. LESGUILLIER Daniel, Mme GALIAZZO Odile.

Absents :

- M. DAVID Jean-Pierre, pouvoir à M. CHAPDELAIN Ludovic
- Mme TABUR Caroline pouvoir à M. BRIERE Alain
- Mme LEVAVASSEUR-CRAPEZ pouvoir à Mme GALIAZZO Odile.

Absente non excusée :

- Mme TURK Catherine.

Secrétaire de séance : Mme ROPITEAU Martine.

Ouverture de la séance à 17 h30.

1. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du conseil municipal du 18 avril 2016

Lecture par Monsieur le Maire du procès-verbal du conseil municipal du 18 avril 2016.

Adopté à l'unanimité.

2. Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Madame HAMEL, du Cabinet V.E.A., présente les objectifs de développement de la commune et les orientations stratégiques d'aménagement qui constitueront le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme et répond, au fur et à mesure de son exposé, à toutes les précisions qui lui sont demandées. Ce sujet étant traité sous forme de débat, aucun vote n'est émis.

3. Agrandissement de la salle de restauration de la maison de retraite « Les Jardins d'Henriette »

Le premier appel d'offres ayant été annulé (cf. délibération du 18 avril dernier), le second appel d'offres a permis d'attribuer les 10 lots, pour un total de 93 084,45 € HT, soit 111 701,34 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

4. Convention pour mise à disposition d'un véhicule communal au profit du personnel du C.C.A.S.

Il s'agit d'annuler cette convention afin de pouvoir mettre ce véhicule à la disposition du chargé d'animation nouvellement recruté par la commune.

Adopté à l'unanimité.

5. Aménagement d'un préau dans la cour de la mairie

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour la signature d'une convention pour le versement d'un fonds de concours demandé à la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, d'un montant de 20.000 €.

Adopté à l'unanimité.

6. Programme Life – Pêche à pied de loisirs

Pour information du public, 4 panneaux pupitres seront installés sur la promenade avant la fin du mois de juin 2016. Sur chaque panneau sera apposée la réglementation de la pêche à pied et une information différente sur l'un des quatre thèmes suivants : la laisse de mer, la dune, les oiseaux et les pêcheries.

Par le biais de deux chartes, la commune s'engage à poser les panneaux, à les entretenir et à installer les mises à jour sur chaque panneau au fur et à mesure de leur parution.

L'Agence des aires marines protégées, qui fournira les mises à jour réglementaires, financera l'un des panneaux.

Les 3 autres panneaux au prix unitaire de 744,09 € H.T., à la charge de la commune, peuvent être subventionnés par l'Agence de l'Eau à hauteur de 80 % de leur coût.

Accord pour les chartes d'engagement et la demande de subvention à l'Agence de l'Eau, 535,75 € pour les 3 panneaux et 305,64 € pour les quatre graphiques apposés à droite de chaque panneau seront à la charge de la commune.

Adopté à l'unanimité.

7. « Convention avec « Jullou en Fête »

Accord sur le contrat d'objectifs qui reprend les animations prises en charge par cette association pour la prochaine saison estivale.

Adopté par 13 voix et 5 abstentions.

8. Tarifs des animations

Il est proposé de revoir la grille des tarifs des animations proposées à compter du 1^{er} juin 2016 :

- Concours de dessins et de sculptures sur sable : gratuits.
- « Trésors naturels du bord de mer » : 4 € par personne à partir de 3 ans.
- Balades ou randonnées accompagnées à Saint-Michel-des-Loups : gratuit pour les enfants jusqu'à 5 ans, 1 € par enfant de 6 à 14 ans, 2 € par personne à partir de 15 ans.
- Initiation à la pêche à pied : gratuit pour les enfants jusqu'à 2 ans, 2 € par enfant de 3 à 12 ans, 5 € par personne à partir de 13 ans.
- Location du local Place de la Gare, pour expositions : 50 € la semaine hors saison, et 100 € en période estivale (juillet et août).

Adopté à l'unanimité.

9. Décision modificative budgétaire

Le compte 775 ayant été supprimé des rubriques habituelles, le montant de la section de fonctionnement a été transféré à la section correspondante des investissements.

Adopté par 14 voix et 4 abstentions.

10. Approbation du P.A.V.E.

Monsieur le Maire annonce qu'il a reçu le rapport de SOCOTEC concernant le diagnostic de l'accessibilité des voiries aux personnes handicapées représentant 600 000 € de travaux. Le repérage des lieux de travaux et leurs coûts ont été évoqués en commission de travaux.

Approbation du Plan de mise Accessibilité de la Voirie et des Aménagement des Espaces publics qui sera mis en œuvre en fonction des disponibilités financières de la commune.

Adopté à l'unanimité.

11. Questions diverses

Monsieur Chéron souhaite connaître l'état d'avancement du projet de rénovation du cinéma l'Estival.

Il lui est précisé que le projet de contrat de territoire nécessite une prolongation de la réflexion au sujet de ce dossier.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 19 h 10.

La secrétaire de séance,
Martine ROPITEAU